

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 05 JUILLET 2012

Délibération
n° 2012.07.135

Aide à l'immobilier :
La Ruelloise des
Viandes

LE CINQ JUILLET DEUX MILLE DOUZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 juin 2012**

Secrétaire de séance : Jean-Claude BEAUCHAUD

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Jacky BONNET à Jean-François DAURE, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Robert JABOUILLE à Catherine DEBOEVERE, Joël LACHAUD à Dominique LASNIER, Dominique THUILLIER à Janine GUINANDIE

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Gilles VIGIER par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Françoise LAMANT, Redwan LOUHMADI, Cyrille NICOLAS, Frédéric SARDIN

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / AIDE À
L'IMMOBILIER**Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****AIDE A L'IMMOBILIER : LA RUELLOISE DES VIANDES**

La SARL Ruelloise des Viandes a été créée en 1979 sur la commune de Ruelle sur Touvre et exerçait à l'origine une activité de boucherie, charcuterie et épicerie.

Cette activité a connu des évolutions successives par l'ajout d'une partie traiteur dans un premier temps puis commerce d'animaux vivants ensuite.

En 2004, un site de production a été ouvert sur la commune de Soyaux – ZC la Croix Blanche, intégrant la découpe et permettant de développer la fabrication de produits traiteurs et charcuterie.

Les deux points de vente, le laboratoire et l'activité de commerce d'animaux vivants constituent aujourd'hui la Ruelloise des Viandes et représente 28 emplois.

La SARL a réalisé 7 671k€ de chiffre d'affaires au 31 mars 2011 (chiffres en attente de certification par le commissaire aux comptes : 8 542 k€ au 31 mars 2012).

Le nouveau projet de la Ruelloise des viandes consiste à agrandir la partie fabrication de charcuterie et découpe, aujourd'hui saturée, afin de répondre :

- d'une part, à la demande croissante des éleveurs bio et non bio, concernant la transformation des carcasses : de la découpe à la fabrication de conserves artisanales. Dans ce cadre, la Ruelloise des viandes travaille avec des éleveurs locaux et est la seule boucherie proposant de la viande bovine « signée Poitou-Charentes ».
- d'autre part au consommateur final, qui recherche des produits artisanaux locaux de qualité (viandes, charcuterie, plats cuisinés pour les particuliers, prestations traiteurs et plateaux repas pour les entreprises)

Cet agrandissement doit permettre de mieux répondre à sa clientèle, de diversifier ses produits et de développer les circuits courts.

3 créations d'emplois sont ainsi prévues : un cadre commercial et une assistante commerciale pour développer le chiffre d'affaires et un charcutier en production. L'augmentation du personnel induit un agrandissement de l'espace dédié à celui ci (vestiaires, sanitaires et salle de pause).

Dans le cadre de ce projet, la société a officiellement saisi la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême le 21 juillet 2011, afin de mobiliser son dispositif d'accompagnement des investissements immobiliers.

Ce programme concerne les travaux d'extension du bâtiment situé sur la commune de Soyaux - ZE La Croix Blanche, pour créer un espace de travail dédié à la charcuterie et redéfinir les espaces dédiés à la découpe et au traiteur froid :

- extension de 295 m², d'une valeur de 340 000 €, portant la surface de l'immeuble de 746 m² à 1 041 m²

Assiette des dépenses éligibles : 340 000 €

Cette opération est réalisée via une Société Civile Immobilière (SCI Le Masmillaguet) et sous la forme d'un crédit bail avec OSEO et FINAMUR.

Les investissements immobiliers de la SCI sont assortis d'investissements matériels portés directement par la SARL Ruelloise des Viandes. Sur ce point, le Conseil Régional a décidé l'octroi d'une subvention de 15 000 € à la SARL (Commission Permanente du 23/03/2012). Le FEADER (dispositif 123A) et France Agrimer ont également été sollicités pour des montants non encore déterminés.

Dans le cadre du dispositif communautaire d'aide à l'immobilier d'entreprise, la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême pourrait intervenir à même hauteur que la Région Poitou-Charentes chef de file en termes d'intervention économique, soit 15 000 € (5000 € par emploi créé).

L'aide à l'immobilier sera versée à la société de crédit bail intervenant dans le montage financier, par paiements échelonnés, sous réserve du respect par l'entreprise de ses engagements notamment en matière de création d'emplois.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 14 juin 2012,

Je vous propose donc :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 15 000 € par paiements échelonnés, à la société de crédit bail OSEO, sise 27-31 Avenue du Général Leclerc – 94 MAISONS-ALFORT CEDEX, dans le cadre du règlement communautaire d'intervention en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise :

- 50 % de l'aide à la fin des travaux
- 50 % au prorata des créations d'emplois réalisées sur les 3 années suivantes

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec la Société Civile Immobilière, l'entreprise et la société de crédit bail.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 67.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 16 juillet 2012	<u>Affiché le :</u> 16 juillet 2012